



## Renseignements pour apprentie coiffeuse

Par **rejhane64**, le **02/06/2009** à **12:50**

Bonjour,

je vais avoir 3 questions, j'espère que vous pourrez me répondre.

pouvez vous me dire si un apprenti de moins de 18 ans doit travailler une journée supplémentaire pour la journée de solidarité car la patronne de ma fille veut la faire travailler le lundi 13 juillet alors que le salon est normalement fermé chaque lundi et que c'est son jour de repos. Elle ouvrirait pour fermer le 14 juillet.

Doit-elle récupérer ses jours de repos fixe du lundi de Pâques et du lundi de Pentecôte

3ème question: elle passe son CAP, ce mois si, mais elle a signé un contrat de 2 ans qui ne se termine qu'en février 2010.

reste t-elle apprentie même si elle a son diplôme ou passe t-elle employée jusqu'à la fin de son contrat.

a t-elle le droit de rompre son contrat si elle trouve un emploi.

je vous remercie

salutations